

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ D'ADJOINT  
TECHNIQUE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE, BRANCHE D'ACTIVITÉ  
« MÉTIERS D'ART », SPÉCIALITÉ « JARDINIER  
D'ART »**

SESSION 2018

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve .....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnalisé réservé .....	4
A) Le calendrier .....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	4
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations .....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion .....	5
4) Les remarques générales sur l'oral .....	5
III. Les statistiques .....	5

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État pris en application des articles 7 et 8 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012, la phase d'admission de cet examen professionnalisé réservé, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art » consiste en « une épreuve orale unique d'admission consistant en un entretien avec le jury d'une durée totale de 20 minutes (y compris l'exposé du candidat).

*L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours professionnel, les réalisations techniques et les travaux effectués aux cours de la carrière, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.*

*Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury permettant d'apprécier les compétences professionnelles, les connaissances techniques dans la spécialité du candidat et les connaissances sur les missions et l'organisation de son service.*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.*

*En vue de l'épreuve orale unique d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service en charge du recrutement à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.*

*(...) ».*

L'article 6 du même arrêté précise que « nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas au moins une note, fixée par le jury, égale ou supérieure à 8 sur 20. »

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnalisé réservé était composé des personnes suivantes :

##### Président de ce jury :

- Monsieur Didier ALAIME, attaché d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du département de l'enseignement supérieur de la recherche et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général.

##### Membres de ce jury :

- Monsieur Joseph LENOIR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier, Archives nationales ;  
- Monsieur Thierry LERCHE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux », jardinier en chef, château de Fontainebleau.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnalisé : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnalisé réservé

Pour chaque partie, le jury doit mentionner

- ce qu'il a observé de la part des candidats ;
- ce qu'il attendait de la part des candidats ;
- les recommandations pour les candidats qui souhaiteraient repasser le concours ou l'examen professionnel ou au contraire, le préparer pour la 1<sup>ère</sup> fois (outil à vocation pédagogique).

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2018
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 mai 2018 au plus tard
Date de l'épreuve orale	Le 25 juin 2018
Date de la réunion d'admission	Le 25 juin 2018

### B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

#### 1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

De manière générale, les dossiers transmis par les candidats étaient très clairs, explicites, et chronologiquement bien détaillés.

Nous avons pu constater au cours de la présentation de leur parcours professionnel que les dossiers, tant en termes de présentation que d'un point de vue des contenus, étaient parfaitement cohérents avec la personnalité et le parcours des candidats.

Les éléments contenus dans les dossiers ont été fort utiles au jury pour préparer en amont quelques questions à poser lors de la seconde partie de l'oral.

#### 2) La présentation du parcours professionnel

Chacun des candidats nous a délivré une présentation à la fois riche et synthétique, ordonnée chronologiquement, de son parcours. Cette partie de l'épreuve avait été parfaitement préparée en amont, mais ils ont su ne pas transformer cet exercice en récitation, en le rendant très vivant.

Nous avons pu y pointer une très bonne adéquation entre les différentes formations qu'ils ont été amenés à suivre et les missions confiées à chacun d'eux.

Cette présentation a permis aux candidats d'expliquer des parcours différents mais dans lesquels l'examen professionnel d'adjoint technique des administrations de l'Etat tenait une place importante.

### 3) L'entretien-discussion

Les candidats avaient également très bien préparé leur sujet de présentation et ont démontré qu'ils possédaient une connaissance élargie de leur spécialité et de leur domaine d'intervention qui ne se limitait pas seulement à l'énoncé de leurs tâches quotidiennes.

Ils ont ainsi abordé des sujets touchant aux jardins privés et aux parcs et jardins de l'Etat, à l'histoire des lieux dans lesquels ils ont évolués durant leur carrière. Ils ont su également citer des activités culturelles que ces lieux accueillent, des indices de fréquentation des jardins dans lesquels ils travaillent, et démontrer un fort attachement à leur mission de service public et à la relation qu'ils entretiennent avec les publics visiteurs en démontrant une forte envie de transmission de leurs connaissances.

### 4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury a eu le plaisir de s'entretenir avec des candidats de bonne présentation, aux parcours très différents, mais possédant tous deux beaucoup de maturité professionnelle, une expérience professionnelle avérée, et véritablement passionnés par leur métier et le lieu dans lequel ils l'exercent.

Le jury a regretté que le troisième candidat convoqué ne se soit pas présenté à l'épreuve et qu'il n'ait pas répondu aux sollicitations du bureau des concours qui le jour de l'épreuve n'avait toujours pas reçu de confirmation ou d'infirmité quant à sa participation.

Les membres du jury ont unanimement regretté également le faible nombre de candidatures à cet examen professionnel en pointant une responsabilité partagée entre les personnels remplissant les conditions requises pour se présenter et qui n'ont pas fait la démarche de s'y inscrire, et leur hiérarchie qui n'a sans doute pas assez insisté sur l'intérêt individuel et collectif de la participation du plus grand nombre.

## III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	3	2	2
Femmes	/	/	/	/
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Seuil d'admission : 13 sur 20.

Amplitude des notes : de 18 à 13 sur 20.

Monsieur Didier ALAIME  
Président du jury

